

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE SAINT GEORGES LES BAINS

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A

La demande d'autorisation présentée par la société PARC EOLIEN DE PLANEZE, en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la Commune de Saint Georges les Bains.

Enquête publique du 27 octobre au 28 novembre 2014 inclus

AVIS ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur

Le 20 décembre 2014

Michel BAZIN

AVIS & CONCLUSION **DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A :

La demande d'autorisation présentée par la société PARC EOLIEN DE PLANEZE, en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la Commune de Saint Georges les Bains.

Lors de cette enquête 7 observations ont été portées à ma connaissance et consignées sur le registre.

Elles concernent majoritairement l'impact sur le paysage, les oiseaux migrateurs et autres espèces protégées ainsi que les travaux nécessaires pour l'accès au site.

Depuis plusieurs années peu de projets de parc éolien n'avaient fait l'objet d'enquête publique en Ardèche. Ce sujet avait fait l'objet dans le passé d'oppositions plus ou moins importantes lors de la présentation et la consultation du public.

Pour le Parc Eolien de Saint Georges les Bains je n'observe que quelques observations traitées dans le rapport d'enquête. L'information depuis 2007 de la réalisation de ce projet, la mise en place d'un comité Local de Suivi Eolien et différents contacts ou réunions ont je pense permis la prise en compte par l'ensemble du public de la production d'électricité à partir de sources issues d'énergies renouvelables.

La publicité faite autour de ce projet a été d'après mes observations la plus complète possible permettant à chacun d'exprimer son avis sur ce projet.

En conclusion de cette enquête et après avoir étudié les avantages et les inconvénients du projet je motive ma décision sur ce projet :

Avantages :

- ❖ L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.
- ❖ Le dossier soumis aux observations du public était complet car il comprenait entre autre l'ensemble du dossier environnemental lié à l'implantation des éoliennes.
- ❖ La mise en place d'un comité Local de Suivi Eolien a permis de prendre en compte les souhaits des différents participants en amont du projet d'enquête.

- ❖ Le public a été bien informé en amont dans le cadre de la concertation.
- ❖ Le rapport de l'autorité environnementale sur le dossier est positif et souligne la qualité du dossier, de l'étude d'impacts et des pièces annexées.
- ❖ Le fait d'utiliser des convois de type « chassis-alpins » afin d'accéder au site de Planèze va limiter l'impact sur les élargissements de chaussée et la destruction d'espèce protégée « réséda de jacquin ».
- ❖ Une possibilité existe de diminuer l'impact sonore par un fonctionnement adapté des éoliennes.

Inconvénients :

- ❖ L'impact visuel du parc éolien, celui-ci étant limité dans une zone peu habitée. Il est principalement prégnant depuis des vues lointaines voir très lointaines, essentiellement de puis la rive gauche du Rhône.
- ❖ L'impact sonore et le bruit généré par les éoliennes peut être ressenti par les populations proches du site.
- ❖ Un éventuel risque pour les oiseaux migrateurs lors de la migration pré-nuptiale.

En conclusion, à mon avis, comme précisé ci-dessus les avantages sont plus importants que les inconvénients. Ce projet de parc éolien répond aux préconisations de développement d'énergies renouvelables en participant à la réduction des émissions à effet de serre et aux dispositions du Grenelle de l'Environnement.

En conséquence, j'approuve ce projet et je donne un **AVIS FAVORABLE A :**

La demande d'autorisation présentée par la société PARC EOLIEN DE PLANEZE, en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la Commune de Saint Georges les Bains.

Fait en 5 exemplaires à Tournon sur Rhône

Le 20 décembre 2014

Le Commissaire Enquêteur.

Michel BAZIN

